



Jobs d'été : offre aux jeunes de l'Osier de 16 à 18 ans

Afin de soutenir les employés communaux face aux nombreuses tâches d'été (espaces verts, peinture, maçonnerie, etc...) la mairie propose aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et résidant sur la commune de Notre Dame de l'Osier, un job d'une durée d'une semaine pendant les vacances scolaires d'été.

Si vous êtes né(e)s entre le 2 juillet 1997 et le 1^{er} juillet 1999, vous pouvez postuler pour ce travail d'été en déposant **une lettre motivée avant le 30 mai** à la mairie.

Pour plus d'informations contacter : **Jean Christophe 06/11/65/13/04**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rappel : Recensement à partir de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Pour se faire recenser il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Si l'intéressé est dans l'impossibilité de faire lui-même les démarches, elles peuvent être accomplies par son représentant légal (parents, tuteur...).

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, etc...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenus de vous faire connaître à votre centre du Service National (CSN de Varcès pour le département de l'Isère).

Au conseil municipal du 24 mars 2015

1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion commune et lotissement.

Le compte administratif 2014 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	291 101,41 €
Recettes	442 073,11 €
Résultat de l'exercice	150 971,70 €
Résultat antérieur reporté	32 372,44 €
Résultat de clôture	183 344,44 €

Section d'investissement

Dépenses	431 656,30 €
Recettes	226 210,21 €
Résultat de l'exercice	- 205 446,09 €
Résultat antérieur reporté	411,56 €
Résultat de clôture	- 205 034,53 €

Résultat global - 21 690,09 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice (différence entre recettes et dépenses) s'élève à 150 971,70 € car 95 000 € du budget lotissement (produit de la vente de 2 lots) ont été versés en recette de fonctionnement mais n'ont pas été virés à l'investissement en 2014 et n'apparaissent donc pas en dépense de fonctionnement.

Pour l'investissement le déficit de 205 446,09 s'explique essentiellement par l'absence du virement de 95 000 € évoqué ci-dessus et le versement par le conseil général d'une partie seulement des subventions pour les travaux d'aménagement du village. Il reste en effet à percevoir 114 640 € du conseil général pour 2015.

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2014 de la commune établi par M. Chaillot de la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2014 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier de Vinay.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 183 344,44 € de la section de fonctionnement. Il propose d'affecter 127 373,00 € à la section d'investissement et de reporter 55 971,44 € en recette de fonctionnement sur le budget 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 127 373,00 € de l'excédent de fonctionnement de 183 344,44 € à la section d'investissement et de reporter 55 971,44 € en recette de fonctionnement.

Le compte administratif 2014 du budget annexe « lotissement communal » s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	95 000,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 95 000,00 €
Résultat antérieur reporté	118 529,21 €
Résultat de clôture	23 529,21 €

Section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat antérieur reporté	- 17 889,95 €
Résultat de clôture	- 17 889,95 €

Résultat global **5 639,26 €**

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget annexe « lotissement communal ».

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement communal » établi par M. Chaillot de la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2014 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement communal » dressé par le trésorier de Vinay.

2) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2015 les taux des différentes taxes (habitation – foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). En 2013 et 2014, aucune augmentation n'avait été appliquée et les taux s'établissaient ainsi :

- taxe d'habitation	11,91 %
- taxe foncière sur le bâti	17,76 %
- taxe foncière sur le non bâti	51,82 %

Après 2 années consécutives sans augmentation, le maire propose de relever ces taux de 1,5 %. En effet la commune a réalisé d'importants travaux ces dernières années. Par ailleurs la dotation de fonctionnement versée par l'Etat est en baisse et la commune doit assumer des charges supplémentaires.

Avec une augmentation de 1,5 % les taux seront les suivants :

- taxe d'habitation	12,09 %
- taxe foncière sur le bâti	18,03 %
- taxe foncière sur le non bâti	52,60 %

Le conseil accepte cette proposition à la majorité (10 voix pour et 1 abstention).

3) Vote du budget de la commune

- **Budget primitif 2015**

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 398 300 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère général :	80 170 €
- charges de personnel :	101 000 €
- frais divers de gestion :	91 750 €
- intérêts de la dette :	34 000 €
- virement à l'investissement :	89 380 €
- dépenses imprévues :	2 000 €

Les principales recettes :

- dotations Etat et Conseil Général :	171 400 €
- impôts :	109 629 €
- excédent 2014 :	55 971 €
- fonds pour la restauration de la basilique :	24 000 €
- revenus des locations :	17 000 €
- participation Etat emploi jeune + activités périscolaires :	15 000 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 349 093 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- la reprise du déficit 2014 :	205 035 €
- le solde des travaux d'aménagement du village :	36 631 €
- le remboursement du capital :	31 500 €
- les travaux vitraux basilique :	28 000 €
- acquisition d'un tracteur :	25 000 €
- travaux de voirie au Sabot :	7 380 €
- monument aux morts :	3 200 €

Les principales recettes :

- solde des subventions du Conseil Général sur l'aménagement village :	114 640 €
- réserve parlementaire Michèle Bonneton pour aménagement village :	5 000 €
- virement de la section de fonctionnement :	89 380 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2013 :	4 400 €
- le produit de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme :	4 300 €
- affectation du résultat de fonctionnement :	127 373 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune.

4) Devis monument aux morts

Acceptation du devis de la marbrerie VITALONI d'un montant de 3 150 € HT pour la fourniture et la pose du nouveau monument aux morts.

5) Devis rampe de sécurité devant la basilique

Acceptation du devis de l'entreprise Atelier Chantessois d'un montant de 1 890 € TTC pour l'installation d'un garde corps le long de la rampe d'accès à la basilique aux personnes à mobilité réduite.

6) Organisation d'un service mutualisé d'instruction du droit des sols en Sud Grésivaudan

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, prévoit dans son article 134 un abaissement du seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme.

Jusqu'à présent les communes de moins de 10 000 habitants et les communautés de communes de moins de 20 000 habitants, pouvaient disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

A compter du 1^{er} juillet 2015, cette gratuité ne sera octroyée qu'aux seules communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'une communauté de communes de moins de 10 000 habitants.

Toutes les communes de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors (15 000 habitants) ne pourront plus disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale des Territoires ex DDE) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015. Les communes de la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin sont également dans la même situation, mais pour l'instant pas celles de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère qui compte moins de 10 000 habitants.

Ce retrait des services de l'Etat impose à chacune des communes de mettre en place une organisation efficiente en matière d'instruction du droit des sols.

Afin de rationaliser les coûts et de mutualiser les compétences et dans la perspective d'une fusion des trois communautés de communes du Sud Grésivaudan, la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin va mettre en place au sein de ses services un service d'instruction des autorisations d'urbanisme qu'elle propose de mettre à disposition des communes.

Le maire présente la convention qui a pour objet de préciser les modalités organisationnelles et financières de la mise à disposition de ce service.

Le fonctionnement annuel de ce service a été évalué à 123 600 €. La participation des communes est calculée en fonction de la population totale de la commune pour 50 % et de la richesse fiscale pour 50 %.

Pour Notre Dame de l'Osier, la participation annuelle calculée selon ces deux critères s'élève à 1 088 €

Le conseil municipal valide ces dispositions et autorise le maire à signer avec le président de la communauté de communes du Pays de Saint Marcellin la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

7) Questions diverses

- **Vote des subventions aux associations**

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2015 les subventions suivantes aux associations :

- Circuit des Plantées	230,00 €
- ACCA	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	737,36 €
- Défense risques climatiques	250,00 €
- Comité des fêtes	1160,00 €
- Coopérative scolaire	400,00 €
- CCAS	7000,00 €

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.



Lieu d'Accueil Enfants Parents

Cet espace dédié à la Petite Enfance a rouvert ses portes les **lundis à Vinay (9h/11h) dans les locaux du pôle de services et à St Gervais les jeudis (9h/11h)** à côté de l'école.

Votre enfant né depuis quelques mois, a maintenant bien grandi. Il s'est éveillé, s'est ouvert à son entourage. Vous avez vu changer votre fille ou votre fils et vous comprenez que ses besoins évoluent. Les vôtres aussi, peut-être. Vous ressentez la nécessité de lui faire partager de nouveaux jeux, vous aimeriez qu'il rencontre d'autres enfants, qu'il expérimente tout en douceur des relations extérieures à sa famille.

« Bulle de mômes » est un espace dédié à la Petite Enfance qui accueille librement et gratuitement enfants et parents ou grands-parents. C'est un lieu de rencontre, de parole, d'écoute, et de jeux avec votre enfant.

Les enfants trouvent des jeux et des jouets adaptés à leur âge, ainsi que des camarades avec qui les partager. Les parents peuvent échanger avec d'autres parents et les accueillantes.

« Bulle de mômes » est là pour valoriser la relation enfants-parents, permettre des rencontres entre parents et faciliter la séparation mère/enfant, aider l'entrée de l'enfant à l'école en lui offrant un espace de socialisation, de jeux et d'éveil. C'est en quelque sorte une parenthèse dans votre journée.

Aucune réservation n'est nécessaire, aucune durée de présence n'est imposée. Pour toute information relative au fonctionnement de ce service, il suffit de se rendre sur place dans les locaux **le lundi matin** et le **jeudi matin**, ou de téléphoner au **04 76 36 90 14** ou au **04 76 64 09 50**

Nous vous attendons, vous serez les bienvenus !

L'équipe du LAEP « **Bulle de mômes** »

L'équipe de « Bulle de mômes » souhaite recueillir votre avis sur son offre de service et propose un questionnaire aux familles concernées, que vous trouverez en pages 13 et 14. Il est à déposer au Pôle de services 3 Avenue Brun Faulquier à Vinay ou à la mairie de Notre Dame de l'Osier.

Liste des assistantes maternelles de la commune

Les animatrices du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors communiquent la liste des assistantes maternelles de notre commune.

Vous pouvez les contacter pour connaître la liste des assistantes maternelles sur les communes environnantes :

Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

Pôle de services

3 Avenue Brun Faulquier

38470 Vinay

Tel : 0476 38 94 74

Permanences du RAM : Lundi 15h30-18h30 / Jeudi 9h-12h / Vendredi 9h30-11h (semaines paires)

Assistant(e) maternel(le) et/ou familial(e)	Adresse	Type d'agrément
Ferrouillat (Perret) Alexandra 04 76 36 63 32	409 chemin du Rif 38470 Notre dame de l'Osier	Agrément maternel capacité : 3
Lemaire (Chutet) Stéphanie 04 76 36 25 15	302 Route de la Combe bougey 38470 Notre Dame de l'Osier	Agrément maternel capacité :5
Marin (Armanet) Magali 04 76 36 86 89	607 Route de Bergerandière 38470 Notre Dame de l'Osier	Agrément maternel capacité : 5
Teixeira Fernandez (Santos) Madeleine 04 76 64 38 26	590 Route de Bergerandière 38470 Notre Dame de l'Osier	Agrément maternel capacité : 3





Enquête statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie 2015.

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise entre mai et juin 2015 une enquête sur les ressources et les conditions de vie. L'enquête est réalisée sur un échantillon de logements ordinaires dont certains se situent dans notre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par un enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Merci de réserver un bon accueil à cet enquêteur.

Les comptes rendus du conseil communautaire de la 3c2v

Nous vous rappelons qu'ils sont consultables sur le site de la Communauté de communes : www.ccvinay.sud-gresivaudan.org ou bien en mairie en version papier.



La LPO Isère recherchera les colonies de chauves-souris dans notre commune cet été



L'association LPO Isère lance une nouvelle campagne d'inventaire qui vous concerne : la **recherche de colonies de chauves-souris** dans les bâtiments. **Celle-ci sera menée durant le week-end du 6-7 juin 2015 sur votre commune.**

Certaines chauves-souris logent dans les bâtiments (dans les combles, derrière les volets, dans les caves, etc.). La LPO Isère souhaite recenser les chauves-souris de votre commune car celle-ci se trouve dans un secteur géographique où les connaissances sur les chauves-souris font défaut.

Nous sollicitons votre aide : **si vous avez des chauves-souris chez vous, merci de nous contacter**

Romain Chardon

04 76 51 78 03
ou
amphibiens.isere@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 28 Mai 2015** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} Mai AU 31 Mai 2015

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 30 ARIL** **Collecte des œufs en chanson à Notre Dame de l'Osier**
A partir de 19h30 sur la place du village. Voir en page 1
- 01 MAI** **Dégustation de l'omelette géante à Notre Dame de l'Osier**
Voir en page 1
- 02 au 3 MAI** **Prenez la clé des champs** 19^{ème} édition
Les agriculteurs ouvrent leurs portes pour une visite de 120 exploitations Iséroises, Savoyardes et Haut-Savoyardes.
Ils vous font partager leurs passions et leurs recettes.
Opération organisée par les chambres de l'agriculture
Tél pour l'Isère 04 76 20 67 42 www.prenezlacledeschamps.com/
(Parcours n°6 Sud Grésivaudan)
- 03MAI** **4^{ème} randonnée de la rosière à Vinay**
Organisée par le comité des fêtes de Vinay.
Départ de la salle des fêtes à partir de 8 h
Randonnées pédestre : -Un jeu de piste découverte de la ville.
-4 parcours, 6, 11, 15 et 19 kms avec ravitaillements.
Randonnées VTT : 1 parcours familial de 14 kms, et 3 parcours 17, 30, 42 kms.
Nouveauté 2015, vélo de route, 33, 60 et 78 kms.
Tarifs : -5 ans gratuit et -12 ans : 3 €/ pédestre : 5€/ VTT, vélo de route : 7 €
Formule repas : 3 €
Inscription sur place ou via internet : cdf-vinay.sud-gresivaudan.org
Renseignements : **06 79 83 52 53** ou **06 32 27 98 88**
- 03 MAI** **Vide grenier** organisé par le comité des fêtes de **Chantesse** sur le parking de l'école.
De 6h à 18 h .Entrée gratuite, buvette, diots, frites. Tél [0673342510](tel:0673342510).ou [0674081846](tel:0674081846)
- 03MAI** **Le Grand Séchoir à Vinay** visite guidée et dégustation des spécialités historiques aux noix.
Plein tarif : 5 €- Tarif réduit 4 €- moins de 10 ans 1 €
Renseignements au 04.76.36.36.10

- 07 MAI** **Fête de l'amitié à Vinay.** A l'occasion de la fête de l'Amitié à VINAY, la chorale Tous Ensemble vous convie à la représentation qui aura lieu avec les autres clubs de Générations Mouvement. Spectacle diversifié (chants et danses...).
A la salle des fêtes.
- 08 MAI** **Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945** à 11 heures devant la mairie.
- 09 MAI** **Atelier couture à Notre Dame de L'Osier** à 14h30 à la mairie
- 10 MAI** **Vide grenier-Vente de plants à St Grevais le Port** de 8h à 18h
organisé par le Sou des écoles. Réservation possible d'emplacements.
Buvette / Restauration sur place
Tarifs : Gratuit au public ; 2€ml pour les exposants
Tel : 06.80.34.52.42
- 16 au 17 MAI** **Musées en fête à Vinay**
Visite guidée-Atelier démonstration-dégustation
La nouvelle exposition du Grand Séchoir retrace avec gourmandise la naissance des spécialités historiques créées par les confiseurs, chocolatiers et pâtisseries grâce à l'affluence des cerneaux de la Vallée .
15h30 Visite guidée de l'exposition « Gourmandises », la noix de Grenoble reine des desserts et confiseries
16h30 Atelier - Démonstration animé par Laurent Champon, pâtissier-chocolatier
Renseignements au 04.76.36.36.10.
- 23 MAI** **Atelier couture à Notre Dame de L'Osier** à 14h30 à la mairie

Questionnaire proposé par l'équipe de « Bulle de mômes »

LIEU D'ACCUEIL enfants parents (LAEP)
SECTEUR rive droite et rive gauche de
la communauté de communes Chambaran
Vinay, Vercors.



**Donnez nous
votre avis**

Le lieu d'accueil enfants parents « **Bulle de mômes** » est un espace de détente, d'échanges et de jeux, ouvert gratuitement à tout enfant de moins de quatre ans accompagné d'un adulte. Les futurs parents sont également les bienvenus. L'accueil est assuré par des personnes faisant partie d'une équipe de professionnels de l'enfance.

Avez-vous un enfant de – de 6 ans ?

Quels sont les lieux que vous fréquentez avec vos enfants où que vous aimeriez fréquenter ? (bibliothèques, piscine, parcs,...

Etes vous déjà venu au LAEP « bulle de mômes », à Notre Dame de l'Osier ? à Vinay ?

- Je viens ou venais régulièrement
- Je viens ponctuellement
- Je connais mais je ne suis jamais venu
- Je ne connais pas du tout

A Saint Gervais ?

Vous seriez intéressé par un LAEP :

Pour vous-même

- Passer un moment agréable
- Discuter avec d'autres parents

Pour votre enfant, petit enfant...

- Pour qu'il rencontre ses pairs
- Pour qu'il acquière de l'autonomie

Quels horaires ?

- Matin 9h/11h
- Après midi 14h30/17h
- Autre horaire

Quels jours ?

- Lundi
- Mardi

- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Quel lieu rive gauche ? (Un lieu est déjà ouvert à Vinay le lundi matin, au pôle de services depuis octobre 2014)

- Cognin les gorges
- Saint Quentin
- Rovon
- La rivière

Si vous pensez à un autre lieu :.....